

EXPERTsuisse rejette la proposition de réglementation de la CHS et révèle l'ensemble du contexte

Nous ne saurions identifier un dysfonctionnement général des opérations d'audit qui puisse justifier la nécessité d'une réglementation aussi urgente qu'isolée. C'est pourquoi nous rejetons résolument le projet de directive de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP)V). Nous sommes toutefois favorables à des mesures structurées et efficace à long terme visant à assurer la qualité des audits. Dans ce contexte, il y a lieu à nos yeux de combler un grand retard dans le domaine du système d'agrément. Aussi sommes-nous d'avis que la CHS devrait, conjointement avec l'Autorité de surveillance de la révision, notamment avec les autorités cantonales de surveillance, et les associations professionnelles, se pencher au sein d'un groupe de travail mixte sur la question de savoir comment développer le système de gouvernance et de surveillance au profit des intéressés. Vous trouverez le détail de ces réflexions dans notre [prise de position](#) (disponible en allemand seulement).